



Mémoire du COBALI sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) de Mont-Laurier

Présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

6 mars 2025

Présentation de l'organisme

Le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) est l'organisme de bassin versant désigné par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) comme étant l'organisme responsable d'une des 40 zones de gestion intégrée de l'eau du Québec. La mission de l'organisme est la protection, l'amélioration et la mise en valeur de la ressource eau des bassins versants des rivières du Lièvre, Blanche et du ruisseau Pagé, ainsi que les ressources et les habitats qui y sont associés, dans un cadre de développement durable, en concertation avec les acteurs de l'eau. La réalisation de ce mandat se fait notamment par l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre d'un Plan directeur de l'eau (PDE) élaboré par la Table de concertation et les différents acteurs de l'eau du territoire. Les bureaux du COBALI sont situés à Mont-Laurier.

Préambule

Ce mémoire vise principalement à porter à l'attention des commissaires certaines données, informations ou préoccupations qui n'ont pas ou peu été prises en compte dans l'étude d'impact et que nous jugeons d'intérêt pour une prise de décision éclairée.

1. Résultats de la qualité de l'eau du ruisseau Villemaire et de la rivière du Lièvre

Plusieurs études réalisées par le COBALI visant l'échantillonnage de la qualité de l'eau du ruisseau Villemaire et de la rivière du Lièvre sont disponibles et permettent de situer le projet dans son contexte environnemental en tenant compte de pressions cumulatives. Certaines de ces études (2021, 2022 et 2023) visaient notamment à documenter l'effet des épisodes de pluie sur la qualité de l'eau du ruisseau, ainsi que de la rivière en aval du centre-ville (et en aval de la station permanente du Réseau-rivières sur la rue du Pont). Ces résultats ne ciblent pas le projet à l'étude mais sont d'intérêt pour la compréhension de la qualité de l'eau actuelle des cours récepteurs, dont la qualité peut varier substantiellement d'un jour à l'autre en fonction des épisodes de pluie.

Des résultats sont disponibles selon la méthodologie de *l'Indice de qualité bactériologique et physicochimique* (IQBP₆) et de *l'Indice des diatomées de l'Est du Canada* (IDEC), pour les années 2014, 2015, 2021 et 2024 pour le ruisseau Villemaire, et pour les années 2021, 2022 et 2023 pour la rivière du Lièvre en aval du centre-ville.

Les résultats peuvent être consultés via la carte interactive du COBALI, et certains rapports sont disponibles sur les liens ci-bas :

Carte interactive du COBALI:

<https://cobali.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=4880f9ee413b4539877ee518a973a2ae>

2015 (ruisseau Villemaire) :

https://www.cobali.org/carteweb_iqbp6_04060178_2015-2/

2021 (ruisseau Villemaire et rivière du Lièvre):

<https://www.cobali.org/wp-content/uploads/2022/06/Rapport-echantillonnage-VF.pdf>

2022 (rivière du Lièvre):

<https://www.cobali.org/echantillonnage-de-la-qualite-de-leau-sur-la-riviere-du-lievre/>

2021 à 2023 (synthèse rivière du Lièvre) :

https://www.cobali.org/wp-content/uploads/2025/03/Rapport_qualite_Lievre_Mont-Laurier_2023_VF.pdf

2024 (ruisseau Villemaire)

https://www.cobali.org/wp-content/uploads/2025/03/Qualite_eau_tributaires_LDE-2024-VF.pdf

Concernant cette dernière étude de 2024, le COBALI a précédé à l'échantillonnage à la toute fin du ruisseau Villemaire. En voici la conclusion :

« L'IQBP₆ obtenu est de 66, ce qui témoigne d'une eau satisfaisante (classe B). Un seul échantillon sur sept n'a pas connu de dépassements pour les coliformes fécaux en ce qui concerne le seuil des contacts directs. Cependant il n'y a pas eu de dépassement du critère des contacts indirects. La plupart des échantillons ont aussi montré des dépassements pour le phosphore total. En 2015, l'IQBP₆ était de 74. On avait alors enregistré des dépassements de coliformes fécaux à quatre reprises et du phosphore total à deux reprises, sur neuf échantillons. Toutefois certains tests de coliformes n'avaient pas pu être obtenus en raison de ratés du laboratoire. Les résultats suggèrent donc une légère dégradation de la qualité de l'eau du ruisseau dans la dernière décennie. Cependant, l'analyse approfondie des résultats comparatifs sera faite lorsque les résultats de 2025 seront obtenus et que les données seront statistiquement plus robustes. Il est toutefois connu que le ruisseau Villemaire fait face à des pressions importantes dans le secteur du centre-ville de Mont-Laurier, particulièrement le ruissellement pluvial en milieu urbain et industriel, en plus de surverses d'égouts municipaux lors de pluies importantes ». (COBALI, 2024).

2. Contexte régional du ruisseau Villemaire selon le diagnostic du Plan directeur de l'eau (PDE)

Le centre-ville de Mont-Laurier, y compris le ruisseau Villemaire, fait partie des secteurs prioritaires identifiés au diagnostic du PDE de la zone de gestion du COBALI (p.52). Il y figure en tant que l'un des trois « noyaux urbains prioritaires ».

Le diagnostic du PDE mentionne à cet effet que :

« Dans ces secteurs urbains se concentrent les plus grandes surfaces imperméabilisées, de même que les plus importants réseaux d'aqueducs et d'égouts de la zone de gestion. On y retrouve aussi le plus grand nombre de surverses d'eaux usées municipales, dont certains ouvrages ne répondent pas aux exigences. De plus, certaines surverses ont lieu dans des petits cours d'eau (ruisseau Pagé, ruisseau Villemaire, ruisseau des Journalistes respectivement). En conséquence, des actions plus spécifiques au milieu urbain sont souhaitables notamment dans les domaines suivants :

- Gestion durable des eaux pluviales
- Réduction des surverses
- Réduction de la consommation d'eau potable
- Analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable »

De plus, le PDE identifie dans la section du diagnostic (p. 36-38) qu'en ce qui concerne la dégradation des milieux humides et hydriques, l'on considère que les milieux humides sont abondants et variés à l'échelle de la zone de gestion et que les effets des problématiques de destruction se font donc surtout sentir à échelle plus locale. À ce propos, les secteurs identifiés comme les plus problématiques dans le bassin versant de la Lièvre sont :

- Extrême sud de la zone de gestion, en particulier à Gatineau et à L'Ange-Gardien;
- Zone périurbaine de Mont-Laurier (destruction et dégradation des milieux humides). Ce secteur inclut le ruisseau Villemare dans sa portion urbaine et semi-urbaine.

https://www.cobali.org/wp-content/uploads/2018/11/Chapitre-5_Diagnostic_MAJVF.pdf

- <https://www.cobali.org/wp-content/uploads/2020/07/Secteurs-prioritaires-LI.pdf>

3. Préoccupations

1. Impacts sur le contexte écologique de la zone d'intérêt

Il nous apparaît que l'impact de la destruction des milieux humides visés par le projet, en termes d'hydrologie, de services écosystémiques rendus, d'habitats et de séquestration du carbone (en particulier pour les tourbières boisées) n'a pas été suffisamment analysé à l'échelle d'intérêt pour le projet, en particulier pour le ruisseau Villemare. L'étude d'impact relativise plutôt cet impact en invoquant l'abondance de milieux humides sur de très larges échelles géographiques telles que le bassin versant de la Lièvre ou la MRC d'Antoine-Labelle. Nous croyons que cette analyse d'impact ou de carences selon les types de milieux humides aurait dû être réalisée à un niveau plus local, par exemple le bassin versant du ruisseau Villemare.

2. Impacts sur les milieux humides résiduels ou adjacents

Les superficies de milieux humides qui seront complètement sacrifiées dans la zone de projet sont bien identifiées et seront compensées conformément à la loi. Cependant, certains milieux humides sont directement limitrophes au projet, entre le site du LET et le ruisseau Villemare, ou bien seront détruits *en partie*. La superficie principale de tourbière boisée située à l'est du projet sera ainsi détruite en partie. L'étude ne spécifie pas ce qu'il adviendra de la partie épargnée par le projet une fois que la partie située en amont du sens de l'écoulement aura été détruite et que ce secteur sera drainé et acheminera toutes ses eaux vers un bassin de rétention à exutoire unique. Une fois que l'hydrologie naturelle sera modifiée, nous nous questionnons sur ce qu'il qu'advendra des milieux humides restants et sur leurs propriétés, à savoir si ces milieux humides seront grandement impactés, bien que non détruits.

3. Gestion des eaux usées

L'Atlas de l'eau du MELCCFP (données publiques) montre que la station d'épuration de la RIDL a connu plusieurs dépassements et non-conformités aux exigences fixées par le MELCCFP au cours des dernières années et ce, avant même le projet d'agrandissement. Le COBALI souhaite donc s'assurer que des mesures seront prises afin que cette station soit performante dans le futur, puisque l'on anticipe des volumes d'eaux usées à traiter plus importants. Nous soulignons que la rivière du Lièvre a, en moyenne, une qualité d'eau permettant la baignade et qu'elle est utilisée par les citoyens pour les activités récréatives, ce qui est une grande richesse pour la région. Cependant, le critère permettant la baignade nécessite le maintien d'une eau de grande qualité et cette richesse peut être facilement compromise par des rejets industriels.

Conclusion

En conclusion, le COBALI ne prend pas position quant à l'opportunité ou non d'aller de l'avant avec le projet tel que soumis. Nous souhaitons toutefois apporter des éléments de contexte issus de nos analyses et souligner certaines préoccupations ou lacunes possibles dans l'étude d'impact. Nous sommes confiants que le BAPE saura prendre en compte l'ensemble des éléments soumis à sa connaissance, pour en arriver à une recommandation tenant compte autant des impacts environnementaux que de l'acceptabilité sociale.

PROTÉGER
L'EAU
POUR LA VIE

Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre
495, rue Frontenac
Mont-Laurier (Québec) J9L 2L3
Tél. : 819 440-2422
Courriel : info@cobali.org
Internet : www.cobali.org